

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 09 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 24
- votant par procuration 5
- absent 0
- total des votants 29

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 10 décembre 2021.

x x x

L'an deux mille vingt et un, le jeudi neuf décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le trente novembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la séance s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL (*élue 8^{ème} Adjointe en début de séance*), Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Marie-Hélène LONGO	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte POLLET
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Angélique DUVAL	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Tarek HAMMAN a été nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.81/12.21

Objet : Opération de Ravalement des Façades Obligatoire (ORFO)
Modification de la liste des élus membres titulaires de la commission ORFO

Délibération n°: D.81/12.21

Objet : Opération de Ravalement des Façades Obligatoire (ORFO)
Modification de la liste des élus membres titulaires de la commission ORFO

Madame le Maire indique que par suite de la démission de Madame Virginie RUFFIN MICHEL de ses fonctions d'Adjointe au Maire et de Conseillère Municipale, il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission d'Opération de Ravalement des Façades Obligatoires (ORFO) où elle siégeait en qualité de 3^{ème} membre titulaire.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-21,

Vu la délibération n° D.39/06.20 du 25 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a désigné les élus membres de la commission ORFO,

Considérant que suite à la démission de Madame Virginie RUFFIN MICHEL de ses fonctions d'Adjointe au Maire et de Conseillère Municipale et, il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission ORFO où elle siégeait en qualité de 3^{ème} membre titulaire,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin (*article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales*),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de ne pas procéder au scrutin secret à la présente désignation, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de désigner M. Thierry GIMAY en qualité de 3^{ème} membre titulaire de la commission ORFO.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,



Délibération n°: D.81/12.21

**Objet : Opération de Ravalement des Façades Obligatoire (ORFO)
Modification de la liste des élus membres titulaires de la commission ORFO**

Suite à cette modification, la commission ORFO se trouve constituée comme suit :

- en qualité de membres titulaires (4 élus au titre de la liste de la majorité municipale et 1 élu au titre de la liste de l'opposition municipale) :
 - M. Yves GIMAY
 - M. Pascal SZALEK
 - **M. Thierry GIMAY**
 - M. Tarek HAMMAN
 - M. Patrick WALCZAK

- en qualité de membres suppléants (3 élus au titre de la liste de la majorité municipale et 1 élu au titre de la liste de l'opposition municipale) :
 - M. Johan GONZALEZ
 - Mme Emmanuelle PATIN
 - Mme Fabienne MANDEVILLE
 - M. Patrick CIBOIS

étant précisé que le Maire est Président de la Commission ORFO ; à laquelle participeront également :

- des techniciens de la Ville,
- l'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant,
- un technicien de la société désignée par la commune pour assurer l'ingénierie de l'ORFO.